



Conseil de sécurité

Distr. générale
17 avril 2018
Français
Original : anglais

Rapport présenté par le Secrétaire général en application de la résolution [2367 \(2017\)](#)

I. Introduction

1. Soumis en application de la résolution [2367 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité, dans laquelle j'ai été prié de rendre compte tous les trois mois des progrès accomplis par la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) dans l'accomplissement de toutes les tâches dont elle est chargée, le présent rapport rend compte des principaux faits nouveaux ayant trait à l'Iraq, faisant le point des activités menées par les organismes des Nations Unies dans ce pays depuis mon dernier rapport ([S/2018/42](#)), publié le 11 juillet 2017, et l'exposé présenté au Conseil de sécurité par mon Représentant spécial pour l'Iraq le 20 février 2018.

II. Résumé des principaux faits politiques nouveaux

A. Situation politique

Au cours de la période considérée, les préparatifs des prochaines élections au Conseil des représentants, les débats concernant le budget fédéral et le rapprochement entre Bagdad et Erbil ont dominé la vie politique. Le 21 janvier, la Cour suprême fédérale a rendu une décision aux termes de laquelle les élections législatives devaient se tenir 45 jours avant la fin du cycle électoral précédent, conformément aux dispositions de l'article 56 2) de la Constitution iraquienne. Suite à cette décision, le Conseil des représentants a entériné, le 22 janvier, une décision du Conseil des ministres fixant la date des élections parlementaires au 12 mai, décision qui sera par la suite ratifiée par le Président Fouad Masum.

2. Au cours de la même session, le Conseil des représentants a voté plusieurs amendements à la loi sur les élections au Conseil des représentants ([45/2013](#)). Selon ces amendements le Gouvernement doit garantir la tenue des élections dans la sécurité, faciliter le retour, dans leur région d'origine, des personnes déplacées et permettre à ces dernières de voter pour leur circonscription d'origine, quel que soit le lieu où elles se trouvent à la suite de leur déplacement. Les ministères de la défense et de l'intérieur doivent assurer la sécurité durant le scrutin. Les partis politiques en lice ne doivent pas s'attacher les services d'éléments armés. Un scrutin spécial sera organisé à l'intention des membres des Forces de sécurité iraquiennes.

3. Le Conseil des représentants a également modifié les critères d'éligibilité des candidats, prescrivant que tout candidat soit titulaire d'une licence, exception faite de



20 % des candidats de chaque formation politique auxquels il ne sera exigé qu'un certificat de fin d'études secondaires ou un diplôme équivalent. Un siège supplémentaire a été alloué à la composante Kurdes Faili, du gouvernorat de Wassit, ce qui porte de 328 à 329 le nombre total de sièges au Parlement.

4. Les 20 et 27 février, lors de ses conférences de presse hebdomadaires, le Premier Ministre Haider al-Abadi a déclaré que le Conseil des ministres avait adopté des mesures tendant à faciliter le retour des personnes déplacées et à garantir la tenue des élections en toute sécurité et transparence. Le 27 février, le Conseil des ministres a chargé de suivre la mise en œuvre de ces mesures, un comité ministériel composé du Ministre de la défense, Irfan al-Hayali, du Ministre de l'enseignement supérieur, Firyad Rawandozi, du Ministre de la Culture, Abdul Razzaq al-Issa, et du Ministre des ressources en eau, Hassan al-Janabi.

5. Le 20 février, le Premier Ministre, M. Abadi, a demandé à la communauté internationale d'envoyer des observateurs électoraux en vue de concourir à l'intégrité du processus. Le 28 février, la Haute Commission électorale indépendante a annoncé que la campagne électorale débiterait le 10 avril et s'achèverait à la veille des élections.

6. Le 27 février, le Conseil des ministres a décidé que les élections aux conseils provinciaux se tiendraient le 22 décembre 2018. Le Parlement a approuvé la décision, qui n'a pas encore été ratifiée par le Président. Le 3 mars, les parlementaires de Kirkouk sont parvenus à un accord décisif concernant des amendements à la loi sur les élections aux conseils de province et de district (loi n° 36 de 2008 modifiée), qui sera par la suite adoptée par le Parlement. Kirkouk sera désormais en mesure de participer aux élections provinciales, et ce pour la première fois depuis 2005. La Mission a offert ses bons offices et joué un rôle de facilitation très actif tout au long de l'élaboration des amendements à la loi.

7. Cependant, le Conseil provincial de Kirkouk est resté inopérant et n'a tenu aucune réunion officielle. S'étant plus d'une fois confiés à la MANUI, des membres du Conseil et d'autres interlocuteurs se sont préoccupés de ce que le défaut par le Conseil provincial de se réunir ne vienne nuire à la gouvernance et à la sécurité. L'on notera, en particulier, que les tensions se sont exacerbées avec le retour des Arabes sunnites dans les districts de Dibis et de Daquq, situation venue également raviver les litiges fonciers, un certain nombre de plaignants ayant saisi les tribunaux.

8. Le 3 mars, le Conseil des représentants a adopté la loi sur le Budget fédéral de 2018, en présence de 187 de ses 328 membres. Le Premier Ministre, M. Abadi, a félicité le peuple iraquien pour l'adoption de la loi de finances, censée entrer en vigueur rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2018. Tous les blocs parlementaires kurdes ont boycotté le vote, protestant essentiellement contre l'enveloppe de crédits alloués à la région du Kurdistan et celle des dépenses souveraines (crédits fédéraux). Les prévisions budgétaires s'élèvent à 77,5 milliards de dollars pour les recettes et à 88 milliards de dollars pour les dépenses. Le déficit prévu est inférieur d'environ 7,5 milliards de dollars à celui de l'année précédente. Le budget comporte de nombreuses mesures tendant à circonscrire les dépenses de fonctionnement et à accroître les recettes non pétrolières, notamment les taxes sur les ventes et les redevances afférentes aux services publics, tels que l'eau et l'électricité. Si le Chef de l'État, invoquant un certain nombre d'irrégularités d'ordre juridique, financier ou procédural, a renvoyé le budget pour révision au Conseil des représentants, le Président du Parlement, Salim al-Jubouri, a soutenu, le 14 mars, que le budget avait été adopté conformément à la Constitution. Il a fait valoir que ceux qui s'opposaient aux dispositions de la loi de finances pouvaient saisir la Cour suprême fédérale mais ne pouvaient, en vertu de la Constitution, rejeter le texte de loi. Le 29 mars, le Président Fouad Masum a chargé son cabinet d'accomplir les formalités nécessaires

à la publication de la loi de finances au Journal officiel, affirmant que sa décision d'approuver la loi de finances était dictée par l'intérêt général et la volonté de protéger les droits civils, de respecter les engagements internationaux de l'Iraq et de faciliter le fonctionnement des institutions de l'État dans tout le pays.

9. Le 5 mars, le Conseil des représentants a adopté la loi portant création de la compagnie pétrolière nationale iraquienne. Directement rattachée au Conseil des ministres, cette entreprise d'État, qui a pour mission de promouvoir une meilleure utilisation des ressources pétrolières et gazières, est appelée à intervenir dans des domaines tels que la prospection, l'exploitation, la production, la commercialisation et les activités connexes. Un pourcentage n'excédant pas 90 % des bénéfices de l'entreprise doit alimenter le budget national. Cette loi vient abroger la loi de 1967 portant création de la compagnie pétrolière nationale.

10. Le 8 mars, le Premier Ministre, M. Abadi, a publié une série de règlements visant à réajuster le statut des combattants des forces de mobilisation populaire, en application de la loi de novembre portant création d'une Commission de la mobilisation populaire. Ces règlements viennent préciser les grades militaires et les critères minimums d'admissibilité, aligner les traitements et indemnités sur ceux des fonctionnaires du Ministère de la défense et étendre le champ d'application du droit pénal militaire, de la loi relative à la fonction publique et d'un certain nombre d'autres lois aux agents de la Commission de la mobilisation populaire.

11. Alors que le Premier Ministre de la région du Kurdistan, Nechirvan Barzani, en a officiellement fait la demande en décembre 2017, la date des prochaines élections de ladite région attend encore d'être fixée. Le 28 février, le Parlement régional du Kurdistan a adopté un projet de loi portant réforme des salaires et pensions de la fonction publique projet de loi qui sera renvoyé le 4 mars au Parlement régional pour révision ..

12. L'Union patriotique du Kurdistan (UPK) a continué de débattre de l'organisation d'un congrès en vue de l'élection d'une nouvelle direction à la suite du décès de son fondateur, Jalal Talabani, en octobre 2017. Le 17 mars, le Conseil suprême de l'UPK s'est réuni à Souleimaniyeh pour annoncer l'installation d'un bureau politique provisoire du parti. Dans la perspective des élections législatives du 12 mai, le Mouvement du changement (Gorran), le Groupe islamique du Kurdistan et la Coalition pour la démocratie et la Justice, dirigée par l'ancien Premier Ministre de la région du Kurdistan, Barham Saleh, ont noué une alliance électorale dans les zones contestées. Ces trois formations, tout comme le Parti démocratique du Kurdistan et l'Union patriotique du Kurdistan, se présentent sur des listes distinctes dans la région du Kurdistan. Le Parti démocratique du Kurdistan boycotte les élections à Kirkouk. Shaswar Abdulwahid, célèbre homme d'affaires établi à Souleimaniyeh, qui a organisé l'année dernière une campagne intitulée « No for Now » (« Pour le moment, non ») à la veille du référendum du 25 septembre, a fondé le Mouvement de la nouvelle génération, qui envisage de présenter des candidats aux élections à l'échelle du pays.

B. Relations entre Bagdad et Erbil

13. Les discussions se sont poursuivies entre le Gouvernement fédéral et le Gouvernement régional du Kurdistan pour trouver des solutions aux différends qui subsistent, notamment en ce qui concerne la réouverture des aéroports d'Erbil et de Souleimaniyeh au trafic international et l'allocation de ressources fédérales aux fonctionnaires de la région du Kurdistan. Depuis janvier 2018, les Premiers Ministres Abadi et Barzani qui se sont entretenus à Bagdad, Davos et Munich, entretiennent des contacts par différents canaux en vue de régler leurs différends.

14. Le 4 février, une commission conjointe des gouvernements fédéral et régional a achevé un audit initial des effectifs de fonctionnaires au sein des ministères des régions du Kurdistan, à l'exception des ministères des Peshmerga et de l'intérieur. L'audit secondaire des états de paie des services régionaux a été mené à bien pour le Ministère de la santé et le Ministère de l'éducation de la région du Kurdistan ; l'audit des autres ministères se poursuit. En fin février, le Premier Ministre, M. Abadi, s'est dit à nouveau confiant qu'un accord serait bientôt conclu sur les salaires des fonctionnaires. Le 19 mars, le Ministère des finances de la région du Kurdistan a annoncé que le Gouvernement fédéral avait débloqué 317 milliards de dinars irakiens pour le règlement partiel de la rémunération des fonctionnaires de la région du Kurdistan. Par la suite, le 28 mars, le Gouvernement régional du Kurdistan a publié une déclaration décrivant en détail les modifications apportées au programme de réduction des traitements des fonctionnaires, qui ne s'appliqueraient pas aux fonctionnaires dont la rémunération est inférieure à 400 000 dinars irakiens.

15. Le 21 février, un porte-parole du Ministère des affaires religieuses et des wakfs de la région du Kurdistan a déclaré qu'un accord avait été conclu en vue de la reprise des vols entre la région du Kurdistan et l'Arabie saoudite, exclusivement pour les passagers accomplissant la *Oumrah* ; les 7 et 8 mars, ces vols ont décollé des aéroports internationaux d'Erbil et de Souleimaniyeh. Le 13 mars, le Premier Ministre, M. Abadi, a pris un décret autorisant la reprise des vols internationaux au départ et à destination des aéroports d'Erbil et de Souleimaniyeh, placés sous l'autorité du Gouvernement fédéral. Le 19 mars, les vols internationaux ont repris au départ et à destination des deux aéroports.

17. Le Gouvernement fédéral a réaffirmé qu'il lui appartenait de contrôler en dernier ressort toutes les exportations de ressources naturelles, notamment le pétrole et le gaz. Les négociations se sont poursuivies sur l'utilisation de l'oléoduc de la région du Kurdistan en vue de l'exportation du pétrole à partir du gouvernorat de Kirkouk. Le 27 février, le Premier Ministre, M. Abadi, a indiqué que la Turquie était associée à ces négociations

C. Sécurité

18. Des éléments de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) ont continué de mener des attaques asymétriques dans tout le pays. Le 18 février, des combattants présumés de l'EIIL auraient attaqué une unité des Forces de mobilisation populaire dans le district de Haouija (province de Kirkouk), tuant un certain nombre de combattants des Forces de mobilisation populaire. Le lendemain, la police fédérale irakienne et les Forces de mobilisation populaire ont lancé une opération de sécurité dans le district, en vue d'éliminer les combattants de l'EIIL de cette zone. Le Premier Ministre, M. Abadi, a ordonné l'ouverture d'une enquête sur cette attaque. Le 11 mars, un certain nombre de civils, dont une femme enceinte et deux enfants, ont été tués à un poste de contrôle déguisé de l'EIIL, sur la route entre Bagdad et Kirkouk. Entre le 19 et le 22 mars, cinq de ces postes de contrôle illégaux ont été installés ; huit civils et trois miliciens y ont été tués. Sept autres civils et huit membres des forces de sécurité irakiennes qui ont été enlevés lors de ces faits sont toujours portés disparus.

19. Le 13 mars, le commandant de la 57^e Brigade de la Division des Forces spéciales a été tué à un poste de contrôle près de Samarra, dans le gouvernorat de Salah el-Din. Le Premier Ministre précisera par la suite que ce responsable avait été tué par des « éléments indisciplinés », ajoutant qu'il avait ordonné l'ouverture d'une enquête. Les médias locaux rapporteront peu de temps après que six suspects avaient été arrêtés.

20. Les groupes d'opposition armés ont continué de sévir dans les montagnes de Hamrin, à la frontière entre les gouvernorats de Kirkouk et de Salaheddine, ainsi que dans l'ouest du gouvernorat d'Anbar. Le 6 mars, les forces de sécurité iraqiennes ont annoncé le début d'une opération de nettoyage dans le désert, non loin de la frontière iraqo-jordanienne. Le 24 mars, des opérations de nettoyage ont été lancées dans le gouvernorat de Diyala, face à la recrudescence des activités des groupes d'opposition armés dans le sud des montagnes de Hamrin, près de la frontière avec le gouvernorat de Salaheddine.

21. Bagdad continue d'être la cible d'attaques perpétrées au moyen d'engins explosifs improvisés, y compris des véhicules piégés, contre les forces de sécurité iraqiennes et les civils. Au total, 52 attaques de ce type ont été perpétrées entre le 20 février et le 25 mars, provoquant la mort de 20 personnes, dont 17 civils. Soucieux d'améliorer la sécurité dans le gouvernorat de Bassorah, le Gouvernement fédéral a lancé une opération de détection et de répression le 21 février. Cette opération, qui devait durer deux mois, visait à rechercher les criminels et à désarmer les tribus du nord du gouvernorat. Elle aurait déjà permis l'arrestation de plusieurs personnes et la saisie d'armes illicites.

22. Parallèlement, les forces de sécurité iraqiennes sont entrées dans le district de Sinjar, dans le gouvernorat de Ninive, prenant le contrôle de la zone le 25 mars, à la suite d'informations selon lesquelles les combattants du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) s'étaient retirés de ce secteur. Le 26 mars, le Premier Ministre iraqien et son homologue turc Abadi Binali Yıldırım se sont entretenus de la situation à Sinjar au téléphone. Le Premier Ministre Yıldırım a indiqué que Turquie n'entreprendrait pas d'opérations militaires à Sinjar sans l'assentiment du Gouvernement iraqien.

D. Évolution de la situation aux niveaux régional et international

23. À la suite de la Conférence internationale du Koweït pour la reconstruction de l'Iraq, généreusement accueillie par l'État du Koweït à Koweït, du 12 au 14 février, le Gouvernement iraqien a continué de renforcer ses relations avec les pays voisins et d'autres partenaires internationaux, mûs par leurs intérêts mutuels d'ordre politique, économique et sécuritaire.

24. Du 16 au 18 février, le Premier Ministre, M. Abadi, a participé à la 54^e Conférence de Munich sur la sécurité. Dans son intervention, il a demandé au monde de s'unir contre le terrorisme, mis en relief la victoire de l'Iraq contre l'EIIL et prévenu que des vestiges de l'EIIL continuaient de sévir dans la région. Il a pris l'engagement que l'Iraq continuerait de renforcer ses relations avec ses voisins au nom de leurs intérêts communs et du respect de la souveraineté nationale. Il a exprimé sa gratitude pour l'appui offert lors de cette rencontre au Koweït, qu'il a considéré comme une marque de confiance vis-à-vis du Gouvernement iraqien. Il s'est en outre engagé à lutter contre la corruption en vue de gagner de nouveau la confiance des investisseurs.

25. En marge de la conférence, le Premier Ministre s'est entretenu, notamment avec la Chancelière allemande, Angela Merkel, le Premier Ministre français, Édouard Philippe, le Premier Ministre turc, Binali Yıldırım, le Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), Jens Stoltenberg, le Secrétaire général de la Ligue des États arabes, Ahmed Aboul Gheit, et le Premier Ministre néerlandais, Mark Rutte, de la situation en Iraq et de la coopération bilatérale dans les domaines de la sécurité, du commerce et du développement.

26. Le Premier Ministre de la région du Kurdistan, M. Nechirvan Barzani, a également assisté à la Conférence de Munich sur la sécurité et eu e notamment des entretiens avec le Ministre allemand de la défense, Ursula von der Leyen, le Ministre iranien des affaires étrangères, Mohammad Javad Zarif, le Ministre italien des affaires étrangères, Angelino Alfano, le Vice-Premier ministre et Ministre koweïtien de l'intérieur, Khaled Al-Jarrah Al-Sabah, la Ministre norvégienne des affaires étrangères, Marie Eriksen, le Ministre suédois de la défense, Peter Søreide Hultqvist, et le Ministre d'État britannique pour le Moyen-Orient, Alistair Burt. Lors de ces entretiens, la délégation de la région du Kurdistan a exprimé sa ferme volonté de résoudre pacifiquement les tensions qui l'opposent à Bagdad et fait valoir que le règlement de tous les différends entre le Gouvernement régional du Kurdistan et le Gouvernement fédéral devait reposer sur la Constitution.

27. Le 18 février, le Président Masum et le Vice-Président Al-Maliki ont séparément reçu le conseiller principal pour les affaires internationales du Guide suprême iranien, l'Ayatollah Ali Khamenei, Ali Akbar Velayati, avec lequel il a évoqué les relations bilatérales. Le 19 février, le Ministre de l'intérieur, Qassim Raouf Al-Araji, s'est rendu à Amman, où il s'est entretenu avec le Premier Ministre jordanien, Turaibil Hani al-Mulqi, des échanges bilatéraux et de la question du poste frontière. Le 20 février, le Président Masum et le Premier Ministre Abadi ont séparément reçu le Président libanais Michel Aoun, avec lequel ils ont évoqué les relations économiques et commerciales bilatérales. Les 25 et 26 février, le Président du Parlement, Salim al-Jubouri, a effectué une visite à Doha, où il s'est entretenu de l'évolution de la situation régionale et de la reconstruction dans les zones libérées avec l'Émir du Qatar, Cheikh Tamim bin Hamad Al-Thani, et de hauts responsables du Gouvernement.

28. Du 26 au 28 février, le Ministre des affaires étrangères, Ibrahim Abdulkarim Al-Ja'afari, a effectué une visite à Moscou où il a coprésidé avec le Vice-Premier Ministre russe, Dimitri Rogozin, la septième réunion de la Commission intergouvernementale russo-iraquienne sur la coopération commerciale et économique. Le Ministre Jaafari a été reçu à son arrivée par le Ministre russe des affaires étrangères, Sergey Lavrov, qui a réaffirmé le soutien du Gouvernement russe aux initiatives du Gouvernement iraquien visant à promouvoir l'entente nationale et la défense des intérêts de tous les groupes ethniques, religieux et politiques.

29. Le 3 mars, le Président du Parlement, Jubouri, s'étant rendu au Koweït, y a évoqué les relations bilatérales avec l'Émir Cheikh Sabah Al-Ahmed Al-Jaber Al-Sabah et le Président du Parlement de l'État du Koweït, Marzouq Al-Ghanim, lors d'entretiens. Lors d'un entretien téléphonique qu'ils ont eu le 5 mars, le Premier Ministre, M. Abadi, et le Roi Salman bin Abdul Aziz Al Saud d'Arabie saoudite ont évoqué les relations bilatérales et d l'action du Conseil de Coordination iraqo-saoudien chargé de promouvoir le commerce et les investissements bilatéraux. Les 5 et 6 mars, le Ministre iranien de l'industrie, des mines et du commerce, Mohammad Shariatmadari, s'est rendu en visite à Bagdad, où il s'est entretenu, tour à tour, avec les ministres de la construction et du logement, de l'électricité et de la santé. Le 6 mars, le Président Masum a reçu le Président du Comité International de la Croix-Rouge, Peter Maurer, avec qui il s'est entretenu de la poursuite de l'assistance aux personnes déplacées et de la recherche des personnes disparues. Le 7 mars, le Premier Ministre, M. Abadi, a reçu le Premier Vice-Président iranien, Eshaq Jahangiri, avec qui il a évoqué les relations bilatérales et des questions de coordination. Le 15 mars, le Président du Parlement, Jubouri, s'est rendu à Ankara, (Turquie), où il a évoqué avec le Président turc Recep Tayyip Erdoğan, la question du renforcement des liens bilatéraux et celle des opérations iraqiennes de lutte contre le terrorisme.

30. Le 20 février, le Premier Ministre, M. Abadi, a réaffirmé que l'Iraq continuait de rechercher, à l'échelle internationale, un appui dans les domaines de la formation

militaire, de la logistique et du renseignement. Les 21 et 22 février, M. Abadi a lors d'un entretien avec le Sous-Secrétaire à la défense des États-Unis, Robert Karem, évoqué avec ce dernier la collaboration dans la lutte contre le terrorisme. Le 1^{er} mars, le Ministre de la défense, Irfan al-Hayali, a reçu le chef d'état-major turc, Hulusi Akar, avec qui il s'est entretenu de la coopération en matière de lutte contre le terrorisme. Le 5 mars, le Premier Ministre, M. Abadi, a reçu le Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, Jens Stoltenberg, avec qui il a évoqué la lutte contre l'extrémisme violent. Le 15 mars, le Premier Ministre, M. Abadi, a reçu du Vice-Président des États-Unis, Mike Pence, un appel téléphonique au cours duquel il a évoqué avec ce dernier les prochaines élections au Conseil des représentants ainsi que les relations entre Bagdad et Erbil.

III. État actualisé des activités de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq et de l'équipe de pays des Nations Unies

A. Activités politiques

31. Dans la perspective des élections au Conseil des représentants, prévues pour le 12 mai, mon Représentant spécial et ma Représentante spéciale adjointe chargée des affaires politiques et de l'assistance électorale ont procédé à des échanges approfondis avec les membres de la Haute Commission électorale indépendante, des responsables gouvernementaux, des parlementaires, des représentants de partis politiques, d'associations de femmes et d'organisations de la société civile et des chefs religieux et communautaires. Mon Représentant spécial a salué les progrès que continue d'enregistrer la Haute Commission électorale indépendante dans la préparation des élections et rendu hommage au dévouement des commissaires. Il a souligné l'importance que revêtait la tenue d'élections inclusives, transparentes et sûres, largement ouvertes, notamment aux femmes et aux jeunes, et confirmé que la MANUI continuerait de soutenir la Haute Commission électorale indépendante et de l'aider à préparer les élections, dans le plein respect de la souveraineté, de la Constitution et des lois de l'Iraq. Il a réaffirmé la nécessité de veiller, d'une part, à ce que les nouvelles technologies de gestion des votes et de leurs résultats soient correctement exploitées et expliquées aux parties prenantes, le but étant d'asseoir la crédibilité de ces outils et, d'autre part, à ce que les systèmes en question et leurs logiciels soient audités par une entreprise internationale de renom. Le concours que la MANUI apporte au processus électoral consiste aussi à aider à rédiger, à l'initiative des partis politiques irakiens, un Code d'honneur électoral.

32. Ma Représentante spéciale adjointe chargée des affaires politiques et de l'assistance électorale s'est rendue dans plusieurs camps de personnes déplacées dans les gouvernorats de Kirkouk et de Bagdad, où elle a plaidé en faveur de la participation des personnes déplacées et des autres groupes vulnérables aux élections à venir. Elle a souligné l'importance capitale que revêtait la participation des personnes déplacées, qu'elle a encouragées à exercer leur droit de choisir leurs représentants au Parlement. Elle a mis l'accent sur la nécessité de mettre en place des mesures qui garantissent aux électeurs qui participent à leur première élection et aux groupes vulnérables la possibilité de s'inscrire et de voter. À la suite du plaidoyer de la MANUI, la Haute Commission électorale indépendante a décidé, le 21 février, d'autoriser les personnes déplacées vivant dans des camps à voter par procuration.

33. Ma Représentante spéciale adjointe a également engagé des pourparlers avec les représentants turkmènes, arabes et kurdes de Kirkouk, en vue de régler les questions restées en suspens dans le gouvernorat, facilitant notamment des entretiens qui ont

abouti à un accord sur la tenue simultanée des élections provinciales à Kirkouk et dans les autres gouvernorats.

34. Du 21 au 24 janvier, le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, Miroslav Jenča, a effectué une visite en Iraq, y compris à Mossoul. Il s'est entretenu à cette occasion avec de hauts responsables du Gouvernement iraquien et des membres du Conseil des représentants, de la société civile et de la communauté diplomatique, réaffirmant que l'ONU continuerait d'œuvrer à la promotion de l'unité et de l'intégration de l'Iraq, de la réconciliation nationale, de la justice transitionnelle, de la responsabilisation, ainsi que du renforcement de la coopération et des partenariats à l'échelon régional.

35. Tout en félicitant le Gouvernement iraquien pour l'action remarquable qu'il a menée en vue d'éliminer l'EIL, ma Représentante spéciale l'a exhorté à poursuivre la coordination avec les partenaires internationaux et l'ONU en ce qui concerne la lutte contre le terrorisme. Lors de la mission qu'il a effectuée les 6 et 7 mars, le Secrétaire général adjoint chargé du Bureau de lutte contre le terrorisme, Vladimir Voronkov, a souligné l'importance que revêtait la lutte globale contre le terrorisme, dans la perspective des quatre piliers de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et des résolutions du Conseil de sécurité sur la question.

36. Mon Représentant spécial a poursuivi ses échanges avec les principales parties prenantes à Bagdad et dans la région du Kurdistan. Il s'est félicité de la volonté de dialogue qui a conduit à l'heureuse évolution des relations entre les deux parties et notamment à la réouverture des aéroports d'Erbil et de Souleimaniyeh aux vols internationaux, le 19 mars, et au paiement des salaires des fonctionnaires. Il a exhorté les dirigeants à poursuivre la concertation dans un esprit de partenariat véritable qui permette de régler les questions en suspens, en soulignant l'importance de la stabilité et de la coexistence harmonieuse de toutes les composantes de la société iraquienne.

37. Mon Représentant spécial a également poursuivi l'action qu'il mène auprès des responsables irakiens et des pays de la région en faveur de la réconciliation nationale, en prônant le maintien de la dynamique enclenchée et l'instauration d'un véritable dialogue national sur la réconciliation politique, susceptible d'ouvrir la voie à la formation ordonnée d'un gouvernement après les élections. Il a également appelé l'Iraq à remédier aux séquelles qu'a laissées l'EIL au sein de la population iraquienne, et notamment à lutter contre les idéologies extrémistes en encourageant la modération et la tolérance.

38. Mon Représentant spécial s'est félicité de l'annonce faite par le Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), l'Ambassadeur Ahmet Üzümcü, informant de l'achèvement de la destruction des restes d'armes chimiques de l'Iraq. Il a jugé que la destruction des restes d'armes chimiques constituait un fait remarquable, qui permettrait à l'Iraq de s'acquitter de ses obligations résultant de la Convention sur les armes chimiques.

B. Assistance électorale

39. La Haute Commission électorale indépendante a poursuivi les préparatifs des élections au Conseil des représentants prévues pour le 12 mai. Le 20 février, la Commission a procédé à un tirage au sort pour déterminer l'ordre dans lequel les 88 formations politiques en lice apparaîtraient sur le bulletin de vote, ainsi que les numéros correspondants. La Commission a également communiqué une liste de près de 7 000 candidats pour contrôle préalable à la Commission pour la responsabilité et la justice, à la Direction du casier judiciaire et aux ministères de la défense, de l'intérieur et de l'éducation. Au terme la procédure de contrôle, la Commission

arrêtera la liste définitive des candidats et procédera à l'impression des bulletins de vote. Les préparatifs relatifs au vote à l'étranger sont en cours pour 19 pays où réside un grand nombre d'électeurs irakiens remplissant les conditions requises. La Commission a indiqué qu'au 18 mars 6 181 418 cartes d'électeur avaient été distribuées, soit 44,33 % du nombre total de cartes.

40. La MANUI a continué d'apporter une assistance technique ciblée et un appui consultatif concernant divers volets de la préparation des élections. Elle a communiqué des notes consultatives techniques à la Commission sur les dispositions à prendre pour faciliter le vote des personnes déplacées. Elle a également examiné avec la Commission les technologies mises en place en prévision des élections. Du 27 février au 1^{er} mars, la Commission a tenu une réunion d'intégration technique, durant laquelle un accord a été conclu entre la Commission et ses deux fournisseurs de technologies sur l'interopérabilité des systèmes technologiques de vérification de l'identité des électeurs et de gestion des résultats des élections. La MANUI a participé à la réunion à titre consultatif. Elle a continué d'encourager la Commission à entreprendre une opération de simulation, désormais prévue pour le 14 avril, le but étant de vérifier le bon fonctionnement des dispositifs et des logiciels qui seront utilisés pour les élections. Il s'agit d'une opération d'envergure, qui concerne 56 000 lieux dans le pays.

41. L'ONU a chargé, du 3 au 12 mars, une mission d'évaluation des besoins électoraux en Iraq, d'apprécier l'état d'avancement des préparatifs des élections, une première mission s'étant rendue dans le pays en novembre 2017. La délégation s'est entretenue avec divers interlocuteurs, dont des responsables de la Haute Commission électorale indépendante, des membres du Parlement, des représentants des partis politiques, des organisations de la société civile, des médias, des organismes des Nations Unies, ainsi que des partenaires internationaux concernés par les élections au Conseil des représentants.

42. Aucune date définitive n'ayant été fixée pour la tenue des élections parlementaires, présidentielles et provinciales de la région du Kurdistan, la Haute Commission électorale indépendante de cette région s'est essentiellement intéressée par la confection du fichier électoral. Le 25 février, ses représentants ont rencontré le Conseil des commissaires à Bagdad pour examiner les modalités de publication des listes électorales.

C. Faits nouveaux et activités enregistrés dans les domaines des droits de l'homme et de l'état de droit

43. Les affrontements armés, le terrorisme et les actes de violence ont continué d'imposer un lourd tribut à la population civile. Entre le 20 février et le 31 mars 2018, 16 civils ont été tués et 139 blessés, principalement à la suite d'explosions qui se sont produites à Bagdad. À titre de comparaison, entre le 20 décembre 2017 et le 18 février 2018, 69 civils ont été tués et 327 blessés. Les pertes civiles sont essentiellement dues à l'utilisation d'engins explosifs improvisés. Ainsi, le 20 février, dans l'ouest de Mossoul, un engin explosif improvisé a explosé dans la maison d'une famille de déplacés qui venait de rentrer chez elle, provoquant la mort de deux personnes.

44. Les derniers éléments de l'EIIL ont continué de concentrer leurs attaques sur les membres de la police irakienne, les forces de sécurité irakiennes et les Forces de mobilisation populaire dans les gouvernorats de Ninive et de Kirkouk. Ainsi, le 24 février, des combattants de l'EIIL ont tué deux policiers et blessé un autre à leur poste de contrôle dans le champ pétrolier de Khabbaz (sous-district de Yaychi), au sud-ouest de la ville de Kirkouk. Les civils ont continué d'être pris pour cibles par des hommes armés non identifiés dans le district de Mossoul ; ainsi, le 21 février,

dans l'est de Mossoul, des hommes armés ont arrêté la voiture du maire local (*moukhtar*) et abattu ce dernier. Les auteurs sont soupçonnés d'être affiliés à l'EIIL.

45. Le Département des affaires yézidiées du Ministère du patrimoine du Gouvernement régional du Kurdistan a indiqué qu'au 29 mars 3 154 yézidis (1 471 femmes et 1 683 hommes) restaient captifs de l'EIIL.

46. Les tribunaux iraqiens ont continué de prononcer des condamnations à mort pour infractions liées au terrorisme. En 2018, le Conseil judiciaire suprême a publiquement annoncé l'imposition de 22 condamnations à mort pour infractions liées au terrorisme, notamment à l'encontre d'une Allemande, d'un Syrien, d'un homme de nationalité inconnue et de seize Turques. Le Gouvernement iraquien n'a pas répondu à la demande d'informations de la MANUI concernant les inculpations, déclarations de culpabilité et condamnations à la peine de mort pour faits de terrorisme, ainsi que les lieux et les dates des exécutions.

47. Les corps de civils ont continué d'être retirés des décombres à Mossoul. Au 28 mars, le corps de défense civile avait retiré des décombres 1 842 corps de civils, dont trois dans l'est de Mossoul. Entre le 25 et le 27 mars, le corps de défense civile a retiré des décombres les corps de 47 civils, dont 11 femmes et sept enfants, dans l'ouest de Mossoul.

48. La Mission a continué de préconiser que les auteurs de violations des droits de l'homme et d'atteintes à ces droits commises pendant le conflit armé en cours soient tenus de répondre de leurs actes, en particulier lorsqu'il s'agit de crimes internationaux pouvant constituer des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité, voire un génocide. À l'issue d'un processus mené par l'Iraq avec l'appui de la Mission, celle-ci a soumis aux institutions, aux parlementaires et aux acteurs de la société civile une proposition relative à un projet de loi portant création d'un tribunal spécial chargé de juger les crimes internationaux.

49. Des charniers continuent d'être découverts dans des zones précédemment tenues par l'EIIL. C'est ainsi que, le 21 février, dans le sous-district de Qayyara (district de Mossoul, gouvernorat de Ninive), la police locale a découvert un charnier contenant 76 corps de victimes potentielles de l'EIIL.

50. La Mission a également continué de préconiser une protection appropriée des fosses communes, le but étant de recueillir, d'obtenir et de préserver des éléments de preuve. En prévision de l'arrivée d'une équipe indépendante d'enquêteurs, en cours de création en application de la résolution 2379 (2017) du Conseil de sécurité, qui viendra appuyer l'action engagée à l'échelle nationale pour amener l'EIIL à répondre des crimes qu'il a commis en Iraq, la MANUI a établi un registre des charniers qu'il a communiqué aux autorités iraqiennes, dont le Département des charniers au sein de la Fondation pour les Martyrs et d'autres parties prenantes clés telles que la Haute Commission iraquienne des droits de l'homme. Depuis juin 2014, la Mission a enregistré la découverte de 117 charniers résultant du conflit avec l'EIIL. D'après les estimations communiquées à la MANUI, le nombre de victimes ensevelies dans ces charniers se situerait entre 6 006 et 12 505.

51. Le 5 mars, ma Représentante spéciale chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, Pramila Patten, a achevé en Iraq une visite de huit jours au cours de laquelle elle a recueilli des informations de première main auprès de personnes ayant survécu à la violence sexuelle de l'EIIL. Lors des entretiens qu'elle a eus avec les responsables iraqiens sur les questions de justice et de responsabilité, elle a souligné la nécessité de veiller à ce que les auteurs présumés de ces actes soient amenés répondre non seulement du crime de terrorisme mais aussi de tout l'éventail des crimes de violence sexuelle commis sur la personne de femmes et d'enfants iraqiens, y compris les enlèvements, les viols, l'esclavage sexuel et les

mariages forcés. Elle a signalé que son bureau était disposé à collaborer directement avec les juges, enquêteurs et procureurs irakiens, de concert avec l'équipe d'enquêteurs qui devait être constituée sous peu en application de la résolution [2379 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité. La Représentante spéciale Patten et le Ministre du travail et des affaires sociales ont inauguré ensemble, à Bagdad, les locaux du premier foyer d'accueil situé en dehors de la région du Kurdistan et destiné aux survivantes de la violence sexuelle et sexiste. Le foyer est une initiative conjointe du Ministère du travail et des affaires sociales et du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP).

52. Dans le cadre de la célébration de la Journée internationale de la femme, le Gouvernement irakien a tenu, les 7 et 8 mars, une conférence au cours de laquelle il a fait distribuer un projet de rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action national irakien pour l'application de la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité. La conférence a été organisée par le Haut Comité permanent pour la promotion de la femme irakienne et la Direction de l'autonomisation de la femme irakienne, tous deux rattachés au Conseil des ministres, en collaboration avec l'équipe nationale chargée de l'application de la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité, sous les auspices du Premier Ministre, M. Abadi. La Conférence avait pour objet de recueillir les vues des communautés locales, des organisations de la société civile et des femmes déplacées, de manière à étoffer le projet de rapport sur l'application de la résolution, avant sa présentation au Conseil de sécurité prévue pour le courant de l'année.

53. L'Équipe spéciale pour la question du sort des enfants en temps de conflit armé, coprésidée par la MANUI et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), a recueilli des informations faisant état de 13 cas d'atteintes sur la personne de 22 enfants, 10 de ces cas, concernant 19 enfants (tous des garçons), ayant été confirmés. On a ainsi établi que cinq garçons avaient été recrutés et utilisés par des acteurs armés dans le gouvernorat de Ninive, tandis que quatre garçons avaient été tués et dix autres blessés dans les gouvernorats de Ninive, Kirkouk et Saladin par divers types de matières explosives. En outre, une école a été utilisée à des fins militaires dans le gouvernorat de Ninive.

54. Le 7 mars, le Ministre du travail et des affaires sociales, accompagné de représentants du Ministère de la Justice et du Ministère des affaires étrangères, s'est entretenu avec une délégation du Bureau de la Représentante spéciale pour le sort des enfants en temps de conflit armé, du Département des affaires politiques, de l'UNICEF et de la MANUI. Le Ministre, qui préside également le nouveau Comité interministériel de haut niveau sur le suivi et l'établissement de rapports, a confirmé la volonté du Gouvernement de s'attaquer à la fois aux cas présumés et aux cas confirmés de violations graves commises sur la personne d'enfants en temps de conflit armé, en mettant en place et en renforçant les mesures de protection et de prévention. La délégation a également évoqué avec le Conseiller national pour les questions de sécurité, Mahmoud Al-Bayati, en sa qualité de coordonnateur de l'Équipe spéciale de pays chargé du suivi et de l'établissement de rapports, les prochaines étapes de l'élaboration d'un plan d'action visant à lutter contre le recrutement et l'utilisation d'enfants par les Forces de Mobilisation populaire, qualifiées de groupe armé non étatique dans le rapport annuel du Secrétaire général de 2016 sur le sort des enfants en temps de conflit armé ([A/72/361-S/2017/821](#)).

D. Aide humanitaire, stabilisation et développement

55. La crise humanitaire en Iraq est entrée dans une nouvelle phase, avec le retour de milliers de personnes déplacées dans leur région d'origine. Les zones reconquises sont dépolluées des engins explosifs et des décombres et d'importants efforts sont

déployés pour rétablir l'électricité, l'eau et les réseaux d'assainissement, restaurer les mécanismes de protection sociale de l'État, y compris le système public de distribution, relancer l'économie locale et ouvrir des écoles et des centres de santé.

56. Le 6 mars, le Gouvernement iraquien, l'ONU et les partenaires humanitaires ont lancé conjointement leurs plans humanitaires pour 2018, en tablant sur le fait que 8,7 millions de personnes auraient besoin d'aide humanitaire dans le pays. Les partenaires humanitaires sont soucieux d'apporter une aide aux Iraquiens particulièrement vulnérables dans les zones les plus durement touchées, veillant à ce qu'ils bénéficient de la protection dont ils ont besoin et à laquelle ils peuvent prétendre en vertu du droit international humanitaire. Ils cibleront 3,4 millions de personnes vulnérables en 2018, pour un budget de 569 millions de dollars. Il s'agit d'une réduction importante par rapport à 2017 où 6,2 millions de personnes avaient été ciblées, situation qui illustre la nature évolutive des besoins des populations touchées par la crise, les capacités et le rayon d'action croissants des institutions nationales, ainsi que le rôle grandissant des acteurs du développement.

57. À la fin de février, on continuait de dénombrer 2,3 millions de déplacés, tandis que 3,5 millions de personnes avaient regagné leurs foyers et leurs communautés. De nombreux camps de déplacés sont en cours de stabilisation ou de démantèlement et, à l'échelle des gouvernorats, des commissions chargées des retours – associant des représentants de l'État, d'organisations non gouvernementales et de l'ONU – sont en cours de création, leur mission consistant à veiller à ce que les retours soient librement consentis et se fassent en toute sécurité et dans la dignité. Malgré toutes les initiatives prises, l'on continue de faire état de retours forcés et prématurés dans les gouvernorats de Bagdad, d'Anbar et de Salaheddin, ainsi que d'entraves aux retours et de nouveaux déplacements vers des camps dans le gouvernorat d'Anbar. Il n'existe guère d'autres solutions pour les familles déplacées qui ne peuvent regagner leurs foyers à cause de telles ou telles raisons particulières, de vulnérabilités ou de l'insécurité. Les partenaires humanitaires continuent de chercher à convaincre les autorités de lutter contre les retours forcés ou prématurés et de trouver des solutions viables pour les familles déplacées qui ne peuvent rentrer chez elles.

58. La procédure d'agrément des organisations non gouvernementales internationales humanitaires demeure lente et fastidieuse. Des négociations sont en cours le but étant de voir simplifier les démarches les entraves en ayant été recensés et signalées aux autorités. Pour l'heure, le Gouvernement a facilité la délivrance accélérée de plus de 1 000 visas à des membres du personnel humanitaire international non munis de titre d'entrée valide. L'on continue de s'employer à fournir une aide humanitaire aux personnes qui se trouvent dans le besoin, et ce, en évitant le plus d'obstacles bureaucratiques possible.

59. Le mécanisme de financement pour la stabilisation immédiate du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a permis, comme par le passé, de prévenir la résurgence de la violence et de l'extrémisme, de faciliter les retours et de jeter les bases de la reconstruction et du relèvement. Ces résultats ont pu être obtenus grâce à la remise en état des infrastructures publiques, au versement de subventions aux petites entreprises et aux ménages dirigés par des femmes, au renforcement des capacités des administrations locales et à la création d'emplois de court terme liés à la réalisation de projets de travaux publics dans les zones directement touchées par l'EIIL. Plus de 2 000 projets sont achevés, en cours de réalisation ou encore en phase de conception pour les trente et un districts et villes libérés dans lesquelles le PNUD est appelé à intervenir. Il s'agit notamment des zones clés que constituent les gouvernorats d'Anbar, de Ninive, de Salaheddine, de Diyala et de Kirkouk.

60. Dans le gouvernorat d'Anbar, les réparations que l'on effectuait sur le Pont japonais se sont achevées en mars, permettant à 30 000 personnes d'effectuer la

navette et au trafic commercial de reprendre avec l'ouest du gouvernorat. Dans le gouvernorat de Ninive, l'électricité a été rétablie dans la nouvelle station de traitement des eaux, dans l'ouest de Mossoul, ce qui permet d'alimenter en eau potable près de 500 000 personnes. Dans les plaines de Ninive, des travaux ont été réalisés pour rétablir les services de santé et notamment pour mener à bien la première phase de la remise en état de l'hôpital de Hamdaniya en février. Avant le conflit, l'hôpital, qui dispensait quotidiennement des soins ambulatoires à quelque 1 000 patients, desservait une population d'environ 500 000 personnes.

61. À titre d'appui aux efforts non négligeables que le Gouvernement fait pour stabiliser les zones nouvellement libérées grâce au mécanisme de financement pour la stabilisation immédiate, mon Représentant spécial adjoint pour les affaires humanitaires a collaboré étroitement avec les Forces de sécurité iraqiennes, des représentants du Gouvernement et du Parlement, de la société civile et des équipes de stabilisation en vue de recenser les zones cruciales pour la consolidation des acquis militaires et celles où l'extrémisme violent est susceptible de se manifester. Au cours de la période considérée, le PNUD et le Gouvernement iraquien sont convenus qu'en 2018 la priorité pour le mécanisme de financement consisterait à accompagner les interventions résolues du Gouvernement dans cinq zones clés : Mossoul, l'ouest de Ninive, le couloir de Beiji-Hatra, le grand district de Haouija et l'ouest du gouvernorat d'Anbar.

62. Le 14 mars, avec le concours du PNUD, intervenant à la demande du Premier Ministre, M. Abadi, ce dernier a convoqué une conférence des dirigeants de toutes les communautés minoritaires des plaines de Ninive. Dans le cadre des préparatifs de la conférence, la Commission nationale de réconciliation a tenu une série de réunions et de tables rondes avec chaque groupe afin de mieux cerner les attentes des uns et des autres. Le Premier Ministre M. Abadi, a prononcé le discours liminaire et le Gouvernement a annoncé un certain nombre d'initiatives qu'il entendait mettre œuvre dans la zone.

63. L'élimination des engins explosifs se poursuit dans la vieille ville de Mossoul. Au cours de la période considérée, le service de la lutte antimines de l'ONU a repéré plus de 800 engins explosifs sur un seul site et plus de 27 000 engins explosifs ont été enlevés à l'ouest de Mossoul depuis la mi-2017, ce qui réduit les risques qui pèsent sur le retour des civils. Dans le quartier d'Al-Maidan, dans l'ouest de Mossoul, le Service de la lutte antimines a neutralisé 491 engins explosifs. En février, plus de 100 ceintures d'explosifs ont été retirées de cadavres en décomposition et le Service de la lutte antimines s'attend à ce que d'autres ceintures apparaissent dans les décombres.

64. Le Service de la lutte antimines a établi une présence à Kirkouk en prévision des enquêtes et des opérations de dépollution prévues à Haouija et dans les zones avoisinantes ; on lui a montré un stock de plus de 12 000 engins explosifs collectés par les autorités locales. Ces engins pourraient constituer une menace pour les civils qui se trouvent à proximité si les autorités locales ne bénéficient pas d'une aide pour la destruction de ces objets. À la suite de l'action menée par le Gouvernement, la communauté internationale et le Service de la lutte antimines de l'ONU, deux organisations non gouvernementales de lutte contre les mines ont été autorisées à exercer par le Gouvernement fédéral et deviendront opérationnelles dès qu'elles auront reçu l'agrément requis.

65. À la suite de la Conférence internationale du Koweït pour la Reconstruction de l'Iraq, le Groupe de la Banque mondiale et l'ONU se sont réunis pour poursuivre la formalisation du Mécanisme pour la reconstruction et le développement de l'Iraq. Le groupe de contact du niveau des directeurs pour le programme de relèvement et de développement de l'Iraq, qui comprend le Groupe de la Banque mondiale,

l'Organisation des Nations Unies et les principaux donateurs, s'est réuni les 15 et 29 mars pour examiner l'état d'avancement de la mise en place des mécanismes de contrôle, de coordination et de financement du cadre de relèvement et de développement de l'Iraq.

66. Les 11 et 18 mars, l'équipe de pays des Nations Unies s'est réunie pour examiner les progrès accomplis et les prochaines étapes concernant le Programme de relèvement et de résilience ainsi que le mécanisme de financement proposé. Le 14 mars, le Forum pour la coopération en matière de développement a été informé par le Groupe de la Banque mondiale et l'ONU des progrès accomplis dans la mise en place du Mécanisme pour la reconstruction et le développement de l'Iraq, de la situation du Fonds pour le relèvement et la résilience de l'ONU et de l'officialisation de la structure du Comité exécutif du Gouvernement.

67. Un atelier sur l'intégration du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans les plans de développement nationaux et infranationaux s'est tenu à Bagdad les 4 et 5 mars. Une équipe d'experts du PNUD sur les objectifs de développement durable a facilité les travaux qui ont réuni plus d'une centaine de participants venus des ministères, des gouvernorats, des organisations de la société civile et d'organismes des Nations Unies. Les deux principaux résultats de cette rencontre ont été, d'une part, un accord sur le niveau de l'appui que fournira l'ONU en vue d'aider à faire une place aux objectifs de développement durable dans le Plan de développement national à moyen terme et, d'autre part, à dégager les défis et perspectives d'une meilleure harmonisation du Plan de développement national pour 2018-2022 et des objectifs de développement durable.

68. Amman a accueilli, du 20 au 23 mars, un atelier régional sur les bilans communs de pays et l'établissement des plans-cadres des Nations Unies (PNUAD) pour l'aide au développement. L'atelier se voulait l'occasion pour des fonctionnaires de l'ONU de l'Iraq, de la Syrie et du Yémen d'examiner l'élaboration du bilan commun de pays et du PNUAD dans des environnements complexes. Les participants venus d'Iraq comprenaient de hauts responsables de programmes du PNUD, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), de l'UNESCO, de l'UNICEF, du Programme alimentaire mondial (PAM) et du Bureau intégré de coordination des activités d'aide au développement et d'assistance humanitaire de la MANUI. Cette équipe devrait entamer une réflexion à l'échelle du système sur les bilans communs de pays et le PNUAD.

E. Sécurité et questions opérationnelles

69. L'ONU a continué de mettre en œuvre en Iraq d'importantes mesures d'atténuation des risques de sécurité, qui lui permettent d'exécuter ses programmes et ses activités dans des conditions de sécurité complexes et évolutives. En dépit de la gravité des problèmes de sécurité, l'ONU et ses partenaires prennent activement part à des activités politiques, électorales, humanitaires et de développement, en fonction de l'importance des programmes et en étroite coordination avec le Gouvernement iraquien. Le Département de la sûreté et de la sécurité de l'ONU prête son concours à la MANUI et à 18 organismes des Nations Unies en Iraq. Ces derniers ont récemment renforcé leur présence sur le terrain face à la multiplication des besoins opérationnels. À l'heure actuelle, 794 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 1 600 agents recrutés sur le plan national exercent leurs activités à partir de sept bureaux des Nations Unies répartis dans le pays.

70. À la suite de l'évaluation externe indépendante de la MANUI, j'ai chargé un groupe interinstitutions dirigé par le Département des affaires politiques d'arrêter un plan de mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation, en étroite

collaboration avec la MANUI et l'équipe de pays des Nations Unies. La MANUI a, depuis, entrepris de mettre en œuvre les recommandations. Dans son budget révisé pour 2018, la MANUI a inscrit des mesures destinées à donner suite aux recommandations qui relèvent de sa compétence ; il s'agit, par exemple, du renforcement de la présence de la Mission à l'extérieur de Bagdad. D'autres recommandations seront prises en compte dans le cadre du projet de budget pour 2019, en attendant l'examen, par le Conseil de sécurité, en juillet 2018, du mandat de la MANUI.

71. La mise en œuvre des recommandations ayant trait à la coordination, à l'établissement de rapports sur les résultats obtenus et à la gestion des locaux est en bonne voie. Par exemple, une équipe du Département de la sûreté et de la sécurité a vérifié le dispositif de sécurité au regard des niveaux de menace et examiné les mesures de protection du périmètre des installations et de contrôle de l'accès à Bagdad, Erbil et Kirkouk.

72. Les logements du personnel ont connu d'importants problèmes. À Bagdad, un certain nombre de logements ont été gravement endommagés par les tremblements de terre de janvier 2018 et certains fonctionnaires ont dû être relogés dans des logements temporaires. La réparation des bâtiments endommagés, qui a été financée grâce à un fonds d'affectation spéciale constitué par le Gouvernement Iraquien en 2009, est en cours.

IV. Observations

73. Je me félicite de l'adoption du cadre juridique censé gouverner l'organisation des élections au Conseil des représentants et de la constante volonté du Conseil des ministres de garantir la tenue du scrutin en toute sûreté et sécurité. Il est éminemment important que tout soit fait pour permettre la tenue du scrutin dans un climat sain, chaque Iraquien, homme et femme de tous les gouvernorats pouvant y participer sans crainte ni intimidation aucune.

74. Je tiens à redire la volonté de l'ONU de fournir à la Haute Commission électorale indépendante et au Gouvernement iraquien tels conseils, concours et assistance que nécessaires aux préparatifs électoraux, tel que prescrit par le Conseil de sécurité. Dans quelques semaines les Iraquiens iront aux urnes pour choisir leurs nouveaux représentants issus d'élections démocratiques. Je salue les efforts faits par la Commission pour prendre les mesures qui s'imposent dans le but d'encourager les électeurs régulièrement inscrits qui seraient encore déplacés au moment du scrutin à y prendre part. J'exhorte par ailleurs la Commission à prendre toutes les dispositions requises pour garantir l'intégrité du scrutin, le dépouillement et la transmission des résultats en faisant appel aux moyens informatiques nouveaux mis en place à cette fin. Le processus doit demeurer transparent, car il y va de la crédibilité des résultats du scrutin. Je l'encourage également à multiplier les campagnes d'information populaire, le but étant de familiariser les électeurs et les citoyens en général avec ces nouvelles modalités électorales et leur incidence sur le déroulement du scrutin. Je me félicite de ce que le Gouvernement et ses institutions de sécurité font pour arrêter les dispositions propres à permettre d'organiser la consultation dans l'ordre et la sécurité.

75. J'engage tous les candidats et les dirigeants de partis politiques à concourir au suffrage en toute liberté et loyauté, le respect mutuel entre adversaires et le souci de l'intérêt national et de la stabilité du pays devant présider aux joutes électorales. À cette fin, je salue les partis politiques toutes sensibilités confondues en ce qu'ils entreprennent de convenir d'un code d'honneur électoral, preuve de leur adhésion aux principes d'intégrité et de transparence du scrutin. La MANUI reste disposée à

accompagner les formations politiques iraqiennes dans cette entreprise sur leur demande.

76. Je me réjouis de l'évolution positive des relations entre Bagdad et Erbil, qui s'est traduite par l'ouverture des aéroports régionaux aux vols internationaux et le déboursement des salaires des fonctionnaires de la région du Kurdistan. J'engage le Gouvernement fédéral et le Gouvernement de la région du Kurdistan à faire fond sur ces acquis et à entreprendre rapidement de résoudre toutes questions non réglées entre eux dans le respect de la Constitution. Rien ne saurait remplacer le dialogue authentique et la MANUI reste prête à faciliter toute discussion à la demande de l'une et l'autre parties.

77. Je prends note de ce que le Premier ministre de la région du Kurdistan a demandé que soit fixée la date du prochain cycle d'élections régionales. Je rappelle à toutes les parties dans la région combien il importe de tenir des élections crédibles à échéances régulières d'où les institutions élues tirent leur légitimité.

78. Je me réjouis également de l'accord conclu par les parlementaires, qui prévoit la tenue le 22 décembre 2018 des premières élections au Conseil provincial de Kirkouk depuis 2005. Je crains cependant que le défaut par l'actuel Conseil provincial de siéger de nouveau et d'élire un nouveau Gouverneur ne vienne nuire à la gouvernance et à la sécurité. J'engage toutes les parties à agir dans le sens voulu sans plus tarder.

79. Je me félicite de ce que le Gouvernement iraquien continue de faire pour renforcer ses relations avec les pays voisins et autres partenaires internationaux dans le respect des intérêts politiques, économiques et sécuritaires les uns des autres. Je me réjouis vivement de ce que la communauté internationale se soit vigoureusement prononcée en faveur de la stabilisation et de la reconstruction de l'Iraq et l'engage à continuer de soutenir ce pays en ce qu'il fait pour combattre le terrorisme, diversifier son économie et lutter contre la corruption.

80. J'encourage le Gouvernement iraquien à se donner une loi portant création d'une juridiction compétente pour connaître de graves crimes internationaux commis sur son territoire – crimes contre l'humanité, crimes de guerre et génocide – et ce dans l'intérêt du peuple iraquien. La MANUI a soumis pour examen au Président du Conseil des représentants un avant-projet de loi sur la matière résultant d'une réflexion conduite par les Iraquiens à laquelle ont pris part des juristes, universitaires, juges, procureurs, parlementaires et représentants de la société civile iraquienne. Se donner une telle loi serait un acquis non négligeable pour le pays qui se doterait ainsi des voies de droit nécessaires pour juger tous crimes internationaux, dans le respect des normes internationales.

81. Je tiens à féliciter le Gouvernement iraquien de s'être donné un plan et des objectifs aussi détaillés dans son programme de reconstruction et de développement, sa stratégie de réduction de la pauvreté et son plan de développement national, en faisant fond sur les acquis de sa victoire historique sur l'EIIL. Il s'agira non seulement de continuer d'aider à éliminer le danger des explosifs et d'accompagner la reconstruction et le relèvement économique mais également de traiter d'autres problèmes le but étant de sauvegarder les acquis militaires, d'endiguer la menace insurrectionnelle et d'asseoir la stabilité et la sécurité dans l'intérêt du peuple iraquien.

82. C'est pourquoi j'engage les États Membres à continuer d'appuyer le mécanisme de financement pour la stabilisation immédiate du PNUD qui, pour permettre de consolider les acquis militaires et de protéger les communautés contre toute résurgence de la violence et de l'extrémisme, accompagne des activités de stabilisation dans cinq zones stratégiques clefs. Certaines villes situées dans ces cinq

zones n'ont été libérées que vers la fin de l'année 2017 et le Mécanisme est sérieusement sous-financé dans des zones les plus exposés au retour de la violence.

83. J'engage également les États Membres à mesurer l'intérêt du programme de relèvement et de résilience s'agissant d'accélérer la mise en œuvre des volets sociaux de la reconstruction en Iraq. Trois composantes du programme de relèvement et de résilience seront exécutées dans les communautés hautement prioritaires où l'extrémisme violent pourrait resurgir si l'on entreprenait pas de gagner de nouveau la confiance des populations, de redonner confiance dans les pouvoirs publics et d'ouvrir des perspectives économiques. Conjugué à nos actions humanitaires et de stabilisation, le programme de relèvement et de résilience est d'un intérêt capital pour l'Iraq, si bien que j'invite les États Membres à lui apporter leur concours.

84. Il faudra venir en aide à près de 8,7 millions de personnes en 2018 alors que les partenaires humanitaires fourniront une assistance à 3,4 millions de personnes. Il est essentiel que la communauté internationale continue d'apporter son concours au Programme d'intervention humanitaire de 2018. J'engage vivement le Gouvernement à redoubler d'efforts pour créer les conditions nécessaires pour permettre aux déplacés de rentrer librement chez eux en toute sécurité et dignité. Pour que l'ONU et ses partenaires puissent venir en aide aux plus vulnérables, il est important que les donateurs apportent en temps utile leur concours audit Programme. Je suis au regret de constater qu'au 25 mars 52 millions seulement des 569 millions de dollars requis ont été financés.

85. Enfin, je tiens à remercier Lise Grande, ma Représentante spéciale adjointe pour les affaires humanitaires sortante pour l'œuvre véritablement remarquable qu'elle a accomplie ces trois dernières années en Iraq. Je tiens également à exprimer sa sincère gratitude à mon Représentant spécial, Jàn Kubis et au personnel des Nations Unies en Iraq qui ont fait preuve de courage et de constance pour exécuter les mandat de l'ONU dans ce pays dans des circonstances très difficiles.